

DEPARTEMENT DE L'OISE

\*\*\*\*\*

ARRONDISSEMENT

DE COMPIEGNE

**Date de convocation**

*Affichée et adressée  
aux membres du Conseil  
le 22 septembre 2022*

-----

**Liste des délibérations  
affichée et publiée sur le site  
internet**

le 30 septembre 2022

**Nombre de délégués**

*En exercice : 73  
Présents : 50  
Votants : 65 jusqu'au point n°2022-  
1-46  
Et à partir de la question n°2022-1-47 :  
66 votants*

**Séance présidée par**

**Madame Sandrine DAUCHELLE**

**DEL 22-1-53**

**CREATION DE CONTRATS  
D'ACCROISSEMENT  
TEMPORAIRE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU PAYS NOYONNAIS

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, dans l'amphithéâtre de la Pépinière Eco-Industrielle du campus INOVIA à Noyon, sur la convocation de Madame Sandrine DAUCHELLE, Présidente, adressée aux délégués le 22 septembre deux mille vingt-deux.

**Etaiènt présents** : M. LEGER, Mme MARTINS, M. BERANGER, M. COTTART, M. DOLLE, M. WALLOIS, M. LAVIGNE, Mme ACHIN, M. ARGIER, M. DEFORCEVILLE Mme OPAT, M. DELANEF, M. GODEFROY (*présent à partir de la question 2022-1-47*), M. DOISY M. BOILEAU, M. PELEMAN, M. DELAVENNE, M. ROUGEAUX, M. WATTIAUX, M. DESACHY, M. DEGAUCHY (*suppléant de M. LEFEBVRE, absent*), M. FOUCHER, Mme DAUCHELLE, M. PAYEN, Mme FRANCOIS, M. LLOSE, Mme PONT, Mme DA SILVA, M. LANGEVIN, M. GOULLIEUX, Mme COPPENS, M. CLEMENT, M. MONNIER, M. FARAGO, Mme LESNE, Mme BUREAU BONNARD, M. BAJEUX, Mme HUGOT, M. GROSJEAN, Mme FONSECA, M. GRIOCHE, Mme LAMPAERT, Mme PONTHEUX, M. LEBRUN, Mme PICOT (*suppléante de M. BAREGE, absent*), M. DEPLANQUE, M. DEJOYE, M. COGET, M. BARTOLI (*suppléant de M. WATREMEZ, absent*) M. BASSET, M. CRESSON (*suppléant de M. BARBILON*)

**Avaient donné pouvoir** : M. HARDIER pouvoir à M. DEPLANQUE, Mme CHAMPAGNE pouvoir à M. GRIOCHE, M. BANTIGNY pouvoir à M. BAJEUX, M. LOUVRIER pouvoir à M. WATTIAUX, Mme DUQUENNE-HORC pouvoir à M. DELAVENNE, M. PINCON par Mme MARTINS, M. NANCEL pouvoir à Mme OPAT, Mme VALCK pouvoir à Mme FRANCOIS, M. ELASSAD pouvoir à M. PAYEN Mme VANDEPUTTE pouvoir à M. LLOSE, M. DUBOIS pouvoir à M. GOULLIEUX, Mme LEMFEDEL pouvoir à Mme COPPENS, Mme WOITTEQUAND pouvoir à M. MONNIER, M. CAKIROGLU pouvoir à Mme PONT, M. DEGUISE pouvoir à Mme FONSECA.

**Etaiènt absents et excusés** : M. DOUCET, M. GODEFROY (*absent jusqu'à la question 2022-1-46*), M. BOISSELIER, M. GADACHA, Mme LAGANT, M. THIERRY, M. FETRE, et M. DEFOSSE.

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Madame vanessa PONT est nommée secrétaire de séance à l'unanimité par 65 voix pour (65 votants).

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1° ;

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité au sein des services administratifs (ressources humaines, finances, comptabilité, administration générale, ...) suite à une série d'événements conjoncturels ayant conduit au fil du temps à des retards de traitement qui entraînant une surcharge de travail administrative quotidienne ;

Considérant que les agents contractuels peuvent être recrutés à temps complet ou non complet pour une durée *maximale de 12 mois* sur une période *maximale de 18 mois consécutifs* dans le cas d'un accroissement temporaire d'activité ;

Vu l'avis favorable du Comité technique de la communauté de communes du Pays Noyonnais du 15 septembre 2022 ;

Vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres présents de la Commission 1 (*Budgets, Moyens Généraux, Développement du Territoire, Economie, Emploi, Formation et Mobilité*), lors de la séance du lundi 19 septembre 2022 ;

Vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres présents du Bureau Communautaire, lors de la séance du mardi 20 septembre 2022 ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition de Madame la Présidente et après avoir entendu le rapport de Madame OPAT, vice-présidente en charge des ressources humaines ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés par 65 voix pour et 1 abstention :

Article 1 : **DECIDE** la création d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité selon le tableau ci-dessous :

Service	Poste	Grade	Catégorie	Autorisation de recrutement	Indice majoré
Services Administratifs	6 ETP	Adjoint administratif	C	D'octobre 2022 à mars 2023	De 352 à 372 selon le poste et le diplôme

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée.

La rémunération des agents seront calculés par référence à l'indice majoré du grade de recrutement.

Article 2 : **AUTORISE** Madame la Présidente à recruter et à signer les contrats pour ces besoins d'accroissement temporaire.

Article 3 : **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Article 4 : **DONNE** tout pouvoir à Madame la Présidente ou son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

Madame la Présidente,  
Sandrine DAUCHELLE



La secrétaire de séance,  
Vanessa PONT



Certifie exécutoire

Par Madame la Présidente

Compte tenu de la réception

en Préfecture le 20/10/2022

et de la publication et

notification le 20/10/2022

Madame la Présidente,  
Sandrine DAUCHELLE



Destinataires :

- Sous-préfecture ;
- Direction des finances ;
- Centre des finances publiques ;
- Archives ;
- Chrono.

**Acte à classer**

DEL-22-1-53

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-10-20T15-12-59.00 ( MI240632687 )

Identifiant unique de l'acte :

060-246000756-20220929-DEL-22-1-53-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : CREATION DE CONTRATS D'ACCROISSEMENT DE FONCTION PUBLIQUE

Date de décision : 29/09/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.4. Autres categories de personnelsActe : DEL.22-1-53.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/10/22 à 15:12

Par SAUVE Marie

Transmis

Date 20/10/22 à 15:12

Par SAUVE Marie

Accusé de réception

Date 20/10/22 à 15:19